

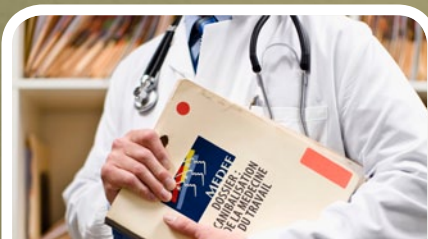
ENSEMBLE *plus forts*

JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

VICTOIRE !



SANS-PAPIERS
Leur lutte est la nôtre



MÉDECINE DU TRAVAIL
en danger !



FÉDÉRATION
Congrès fin novembre

BLOCAGE

GRÈVES

MANIFESTATIONS

DÉBATS

RETRAITES : Gagner est à notre portée !

AU SOMMAIRE

02 • Édito

03 • Les travailleurs européens disent NON à l'austérité

03 • Grève générale en Espagne

04 • Retraites : comment financer ?

05 • Retraites : égalité entre femmes et hommes

06 • Retraites : Derrière la grande « réforme », un projet symbolique

07 • Travailleurs « sans papier » : leur lutte est la nôtre !

08 • Dossier : une fédération des Finances CGT, pour quoi faire, avec qui et pour qui ?

12 • Retraités : manifestation du 25 novembre

13 • Médecine du travail en danger !

14 • 3,3 millions de fonctionnaires aux urnes fin 2011

14 • Élections 2010 dans les DDI et les DIRECCTE

15 • À lire, à voir

MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication :
Christophe DELECOURT

Imprimé par ALLIAGES • 115 av Raspail • 94250 GENTILLY
Tél : 01 41 98 37 98

Numéro de commission paritaire :
1009 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 48 18 82 21
Fax : 01 48 18 82 52
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.50 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.



Édito

Le pouvoir du capital exige toujours plus de rentabilité de l'économie, sur le dos de l'exploitation des forces du travail, au détriment des droits sociaux.

Pour se faire, il juge indispensable de fracturer et diviser la société en reprenant un à un tous les acquis sociaux obtenus, en France, de haute lutte.

Accompagnant cette logique de destruction massive, Sarkozy, son gouvernement et sa majorité ont fait le choix de défier les contre-pouvoirs essentiels à la vie démocratique.

Pour ne citer que quelques exemples, opposition au pouvoir judiciaire par la proposition d'installer des jurés populaires auprès des juges dans les tribunaux correctionnels, opposition au pouvoir législatif par l'utilisation de la procédure d'urgence (une seule lecture des deux Assemblées) pour le débat parlementaire sur la réforme des retraites, opposition au mouvement social en ignorant les fortes mobilisations de toutes les forces progressistes de ces derniers mois.

Les salariés « *Finances* » se sont, eux aussi, fortement mobilisés; ils sont en première ligne s'agissant de la mise en œuvre des « *réformes* » (RGPP, REATE...) dans nos ministères et établissements semi-publics; ils sont les premiers témoins de choix sociaux, économiques et fiscaux de classe faisant supporter aux revenus les plus modestes le poids de la crise.

Pour la fédération des Finances CGT, d'autres choix sont possibles. Tel sera l'enjeu des débats de notre prochain congrès, du 22 au 26 novembre 2010. Mais c'est aussi tout de suite et maintenant qu'avec les salariés, les demandeurs d'emplois, les étudiants, les retraités et toutes les forces vives, nous devons poursuivre la construction du rapport de force indispensable pour gagner cette transformation sociale synonyme de progrès pour toutes et tous.

Dans le prolongement des différentes journées d'action en France et en Europe, nous invitons les personnels de Bercy et des institutions semi-publics à se réunir dans l'unité, avec leurs organisations syndicales, et à décider collectivement, « *plus forts ensemble* », des suites à donner aux luttes de ces dernières semaines.

Nous invitons également nos adhérents à inciter les salariés qui auront à se prononcer dans les prochaines semaines en participant aux élections professionnelles (DDI/DIRECCTE/CNP/Banque de France) à se donner les moyens de leur défense individuelle et collective en votant CGT.

Les travailleurs européens disent NON à l'austérité

Le 29 septembre, plus de 100 000 manifestants, dont au moins 10 000 militants de la CGT, ont défilé dans les rues de Bruxelles, à l'appel de la Confédération européenne des syndicats, en un long cortège animé, coloré et revendicatif, où se mêlaient les représentants d'une cinquantaine d'organisations en provenance d'une trentaine de pays. Simultanément, des manifestations se déroulaient dans plusieurs pays européens, rassemblant notamment 50 000 personnes à Rome et à Lisbonne, 40 000 à Prague, 20 000 à Bucarest...

Ces rassemblements, dont l'ampleur est à maints égards historique, avaient un seul mot d'ordre : refuser les politiques d'austérité mises en œuvre par tous les gouvernements, avec l'appui actif de la Commission européenne qui décidait le jour même de durcir et d'automatiser les sanctions à l'encontre des pays ne respectant pas les contraintes du Pacte de stabilité en matière de déficit et de dette publics. Alors que les banques renouent avec des profits records tandis que les salariés continuent à payer le prix de la crise qu'elles ont provoquée (23 millions de chômeurs en Europe, des millions de citoyens européens fragilisés et précarisés), les gouvernements européens, cédant aux pressions des marchés financiers, ont choisi de répondre à l'explosion des déficits publics engendrée par cette situation en adoptant des mesures d'austérité qui vont conduire l'Europe vers la récession, augmenter le chômage, aggraver les inégalités et affecter encore un peu plus la cohésion sociale.

En fait, en Europe comme en France, les gouvernements et le



Présence de la fédération à la manifestation de Bruxelles

patronat veulent non seulement faire payer la crise aux salariés mais aussi en profiter pour remettre en cause l'ensemble du modèle social en s'attaquant notamment à la protection sociale (retraites, sécurité sociale) et aux services publics.

Au même titre que les restrictions budgétaires, le démantèlement du système de retraite par répartition s'inscrit dans cette perspective, comme le confirme le Livre Vert sur les retraites que la Commission européenne vient de publier; ses propositions sont claires : recul de l'âge effectif de départ à la retraite dans tous les pays de l'Union et développement des régimes par capitalisation.

C'est cela que les travailleurs européens, unis dans une même détermination, ont décidé de refuser en disant NON à l'Europe de l'austérité et de la précarité, OUI à une Europe sociale et solidaire. ■

GRÈVE GÉNÉRALE EN ESPAGNE

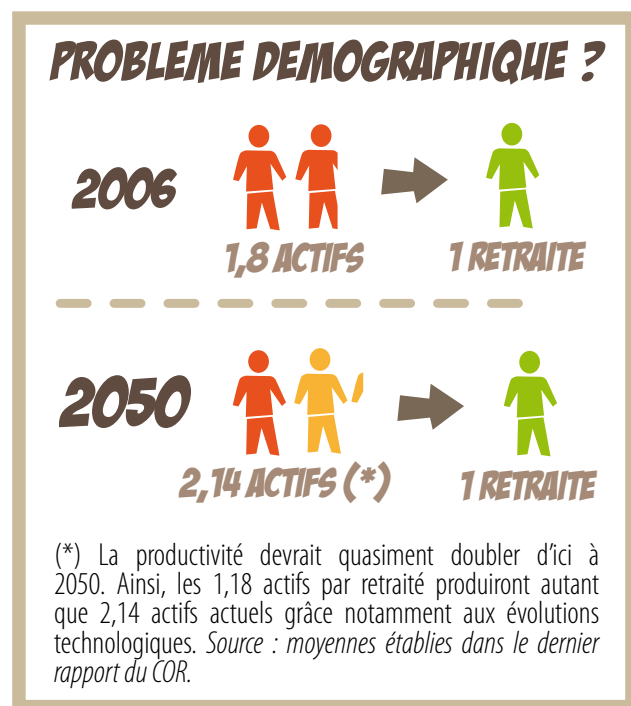
À l'appel des deux grandes confédérations, 70 % des travailleurs espagnols ont cessé le travail le 29 septembre tandis que 1 700 000 personnes défilaient dans les principales villes du pays pour exiger du gouvernement qu'il revienne sur l'assouplissement du droit du travail et sur les mesures d'austérité adoptées sous la pression des marchés financiers. Dans un pays où le taux de chômage atteint pourtant déjà près de 19 %, la réaction de ces derniers ne s'est pas faite attendre. Dès le lendemain, l'agence de notation Moody's dégradait la note de l'Espagne. La lutte des classes en direct en quelque sorte !

Retraites : comment financer ?

QUELS SONT LES PROBLÈMES AVANCÉS ?

D'après le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) datant du 14 avril 2010, le besoin de financement pour les régimes de retraites s'élèverait à un peu plus de 103 milliards d'euros par an en 2050.

Dans ce scénario, retenu par le Gouvernement, **l'effort consenti par les salariés s'élève à 87 milliards d'euros**. L'une des données essentielle qui y est avancée est l'évolution démographique et son impact sur les retraites. Selon le COR, nous passerions de 1,8 actif en 2006 à 1,18 actif en 2050 pour un retraité. C'est sans tenir compte de l'augmentation de la productivité du travail qui va elle, toujours selon le même rapport, doubler d'ici là (voir schéma ci-dessous).



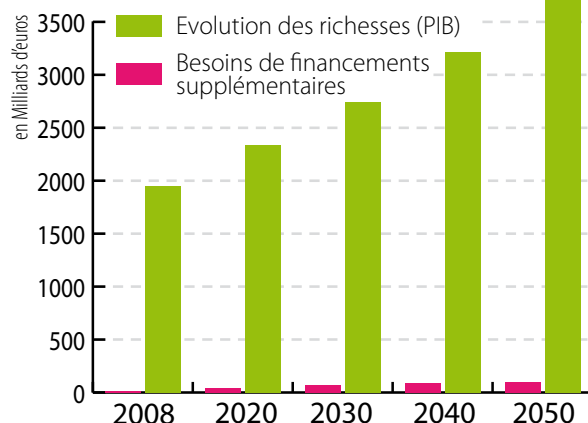
QUELLES PEUVENT ÊTRE LES SOURCES DE FINANCEMENT ?

Alors, il est vrai que les besoins peuvent paraître considérables, et pourtant...

D'après le Conseil d'orientation des retraites, le graphique ci-dessus montre ce que représentent les besoins de

BESOINS DE FINANCEMENTS NOUVEAUX PAR RAPPORT AUX RICHESSES PRODUITES

Source : Rapport du Conseil d'Orientation des Retraites - scénario retenu par le Gouvernement

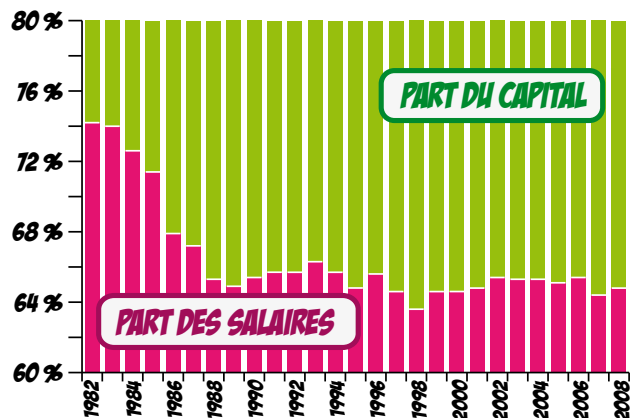


financement nouveaux pour assurer le paiement des retraites dans les conditions actuelles. Si la CGT se refuse à commenter ces chiffres, ils montrent toutefois que la véritable question est bien celle de la répartition des richesses produites par les salariés et à qui elles profitent. Pour la CGT, il faut aller plus loin et réclamer l'amélioration de système de retraites. C'est parfaitement possible ! La baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée (graphique ci-contre) représente pour les salariés **un manque à gagner de 200 milliards d'euros par an** par rapport au début des années 80.

Pour la CGT, l'emploi est aussi une source primordiale dans le financement des retraites. 1 million de chômeurs en moins, c'est environ **5 milliards d'euros par an pour les caisses de protection sociale**.

De même, plusieurs éléments de rémunération échappent actuellement à toute cotisation sociale (participation, intéressement, bonus, stock-options...). Il sont évalués par la Cour des comptes à 120 milliards d'euros. Les soumettre à cotisations rapporterait environ **10 milliards d'euros par an**. La CGT revendique par ailleurs la taxation des revenus financiers.

Autre source de financement possible, la suppression des allègements de cotisations sociales dont bénéficient d'abord les entreprises et qui n'ont jamais démontré leur efficacité économique ou sociale. Elle rapporterait, d'après la Cour des comptes, **entre 67 et 73 milliards**

PART DES SALAIRES DANS LA RICHESSE PRODUITE

d'euros chaque année. La CGT propose, par ailleurs, de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Alors OUI, il est non seulement possible de financer notre système de retraites par répartition mais surtout de l'améliorer. Ne nous laissons pas avoir par un gouvernement à la solde des marchés financiers.

REVENDIQUONS L'AMÉLIORATION DE NOS RETRAITES AFIN DE :

- garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans ;
- assurer des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète (en intégrant notamment les années de chômage, d'étude ou encore d'apprentissage) ;
- réduire les inégalités (départ anticipé pour les métiers pénibles, prise en compte des droits familiaux pour ne pas reproduire les inégalités lors de la retraite, notamment pour les femmes ayant eu des enfants).

RETRAITES : ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

Non seulement les mesures de la loi n'apportent aucune solution pour les retraitées dans les années qui viennent mais elles actent un nouveau recul du gouvernement devant le lobby patronal. Parce que les inégalités salariales entre les femmes et les hommes tout au long de la carrière se paient au prix fort au moment de la liquidation des retraites, le projet de loi de réforme des retraites a inclus des mesures en faveur de l'égalité professionnelle. Mais au passage les termes de la loi de 2006 qui sanctionnait les écarts de salaires au 31 décembre 2010 sont supprimés.

En ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les salariées risquent d'attendre encore de nombreuses années avant de voir leurs carrières égaliser celles de leur collègues avec les conséquences que l'on sait sur le montant de leurs futures pensions. Cela s'ajoute à l'augmentation de la durée de cotisations nécessaire, au report de l'âge légal de départ à 62 ans et 67 celui auquel partir sans décote, mesures qui aggravent encore la situation des femmes.

D'après le Conseil d'orientation des retraites, la mise en œuvre de l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes apporterait d'ici 2030, 78 milliards dans les caisses des régimes de retraite. Une bonne partie des problèmes de financement seraient ainsi réglés.

Voilà une raison supplémentaire pour participer nombreuses et nombreux aux actions à venir.

LES JEUNES ET LA RETRAITE

Depuis la rentrée, 23 organisations de jeunes se sont réunies afin de former un collectif pour défendre une retraite par répartition de haut niveau. Les jeunes sont en effet en première ligne car l'impact de la réforme, si elle était appliquée, les amèneraient notamment à devoir cotiser pour eux et pour leurs parents, le tout avec un faible espoir de pouvoir réellement en bénéficier un jour. C'est pourquoi la CGT, au travers de son collectif jeunes, est un des moteurs de ce collectif unitaire.

En savoir plus : www.jeunes.cgt.fr



Retraites : Derrière la grande « réforme », un projet symbolique

Un autre projet « retraite » a lui aussi fait son chemin plus discrètement depuis deux ans. D'une moindre ampleur, sa nature et ses acteurs en font toutefois un projet très symbolique.

Début 2011 un « *nouvel acteur dédié à l'épargne retraite* », devrait proposer « *des solutions innovantes aux salariés et non salariés pour préparer et financer leurs retraites, au-delà du socle fondamental de la retraite par répartition* ». Ce nouveau groupe privé, devrait employer près de 800 salariés et vise un chiffre d'affaire de près d'un milliard d'euros dans quelques années. Donc à partir de 2011 un nouveau « *machin* » se positionne sur le marché de la capitalisation, et mise sur le démantèlement progressif de la retraite par répartition. Rien de bien neuf, à un détail près, qui donne un éclairage sur les arrières-cuisines de la « *contre-réforme* » des retraites : les acteurs du projet.

Des acteurs surprenants pour une structure dédiée à la capitalisation. Une Institution publique, la Caisse des Dépôts, sa filiale d'assurance publique CNP Assurances (ex Caisse Nationale de Prévoyance), et le premier Groupe de Protection Sociale paritaire⁽¹⁾ Malakoff Médéric portent ce projet. D'essence publique ou paritaire, ils portent un projet à vocation financière dont les espérances de rentabilité tablent au mieux sur la régression ou au pire sur le démantèlement du système de protection sociale en matière de retraite. Cette contradiction est assumée par les cadres dirigeants et leurs instances de gouvernance. Mieux, ils vont jusqu'à mettre en

structures, pour en faire un argument commercial. Ce projet s'assoit sur l'accumulation, financière, de savoir faire et les valeurs des différents acteurs pour les détourner de leur finalité première et de leur rôle historique au service de la collectivité.

Cette contradiction s'éclaire sous un jour différent au vu des hommes qui portent ce projet. Ce projet réunit des hommes participant à l'offensive contre notre système de protection sociale de base ou complémentaire. Le directeur général de Malakoff Médéric, Guillaume Sarkozy, a participé à l'offensive de 2003 contre le système de retraite, en tant que vice président du Medef. Il ne cache pas sa volonté de réorienter le groupe paritaire vers l'assurance y compris individuelle. Il est aussi très actif sur le thème du risque dépendance. Le président du Conseil d'administration de CNP Assurances, Edmond Alphandery, a été Ministre de l'Éco-

nomie de 1993 à 1995, première période d'attaque contre les retraites. Le Directeur général adjoint de CNP Assurances, Gérard Meneroud, qui a longtemps porté le projet, est un cas notable de « *transgenre* ». Bien que dirigeant d'une société publique, il est « *assureur* » et siège à ce titre dans les instances patronales de l'assurance (FFSA). Mais il est aussi « *paritaire* » désigné par le Medef et à ce titre membre du Conseil d'administration de la CNAV et Président de l'ARRCO.

Il est lui aussi très actif sur le thème de l'assurance moyen de financer la dépendance. ■

(1) Les GPS gèrent des caisses de retraite complémentaire ARRCO (non-cadres) et AGIRC (cadres), la prévoyance et la santé complémentaire collective d'entreprises. Leurs instances sont composées à parité de représentants de syndicats patronaux et de syndicats de salariés.



Travailleurs « *sans papier* » Leur lutte est la nôtre !

Entretien avec Jean-Albert Guidou, Secrétaire général de l'Union locale de Bobigny.

DEPUIS QUAND ES-TU IMPLIQUÉ DANS LA LUTTE DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS ?

À la demande de l'Union départementale CGT de Seine Saint-Denis, j'ai participé à la préparation du premier mouvement de grève coordonné, le 15 avril 2008. Depuis, une partie importante de mon activité y est consacrée : dans les grèves, la préparation de l'acte 2 (12 octobre 2009), la tenue de permanences hebdomadaires, voire quotidienne depuis juillet 2010, ainsi que le suivi des dossiers de demande de régularisation et ma participation à la commission nationale CGT « *droits des migrants* ». Bien évidemment, cet engagement est collectif et partagé par les camarades de l'Union locale et par ses syndicats.

EN QUOI LEUR LUTTE EST-ELLE UNE LUTTE COMME LES AUTRES ?

Le terme « *sans papiers* » a eu tendance à obscurcir pendant des années la réalité et la situation des travailleurs migrants en France. Sans parler des délires de l'extrême-droite, la majorité de la population imaginait plus les sans papiers comme des individus vendant des objets sur les trottoirs que comme partie intégrante de la classe ouvrière du pays. Les grèves déclenchées depuis 2 ans ont montré qu'ils étaient les salariés délocalisés dans des branches non-délocalisables (nettoyage, bâtiment, travaux publics, restauration, sécurité, aide à la personne...) et le dumping social dont ils sont les victimes est lié à la situation admi-



nistrative qui leur est faite. Il s'agit donc d'un axe de lutte essentiel pour le syndicalisme au même titre que la situation qui est faite aux travailleurs précaires, aux jeunes entrant dans la vie active. Nous ne gagnerons pas des droits nouveaux, nous ne résisterons pas efficacement face à la casse du code du travail ou des statuts si nous laissons une partie importante du salariat être à la merci du patronat. En cela, il n'y a aucune différence dans la lutte des travailleurs sans papiers. Le seul « *exotisme* », c'est les conditions d'exploitation que nous découvrons assez régulièrement : travailleurs dans le désamiantage sans protection, attitude patronale raciste, menaces physiques, salaire horaire à 3 euros 80, abus d'intérim... Mais la seule différence réside dans le fait qu'après la lutte dans l'entreprise, il faut entamer un nouveau combat auprès des services de préfectures et mettre en échec l'arbitraire qui est une seconde nature de cette administration.

QUELLES AVANCÉES ONT ÉTÉ OBTENUES ?

Les avancées sont multiples ; politiques d'abord. La lutte a fait bouger l'opinion publique, a obligé une partie du patronat à se positionner pour la régularisation des travailleurs, a déplacé le combat dans

la société du seul terrain humanitaire vers un conflit de classe permettant ainsi l'expression de solidarités plus fortes et bien évidemment l'engagement de onze organisations sur des objectifs précis (Cgt, Cfdt, Fsu, Unsa, Solidaire, Ligue des droits de l'Homme, Cimade, Femmes égalité, Resf, Autremonde, Droits devant).

C'est dans ce contexte après huit mois de grève et d'occupation, dont trois semaines devant l'Opéra Bastille que le Gouvernement, (ministères de l'Immigration et du Travail) a été obligé de s'engager sur des modalités et des critères de régularisation valables sur l'ensemble du territoire pour l'ensemble des travailleurs sans papiers déclarés.

La semaine suivante la direction du ministère de l'immigration publiait un courrier destiné aux grévistes les autorisant à circuler librement et à reprendre le travail dans l'attente du dépôt de leur dossier.

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

L'été a vu les tenants de la gestion traditionnelle et policière bloquer les engagements écrits, en particulier la préfecture de police de Paris. Dans ces conditions de nouvelles initiatives fortes sont en préparation pour faire respecter les acquis de la lutte. La solidarité doit donc continuer à s'exprimer. ■

Une fédération des Finances CGT, pour quoi faire, avec qui et pour qui ?

Du 22 au 26 novembre prochain se tiendra le 26e congrès de la Fédération. Comme le proposent les documents mis en débat dans les syndicats par la direction fédérale sortante, ce congrès marquera un tournant dans la conception et le développement de notre activité fédérale tout en réaffirmant les fondamentaux du projet syndical de la fédération des Finances CGT.

À côté du rapport d'activité écrit, les textes soumis aux amendements du Congrès sont constitués d'un document d'orientation en quatre parties, d'un projet de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur de l'Union fédérale retraités Finances.

Votre journal « *Plus forts ENSEMBLE* » entend apporter ici sa contribution en vous proposant une présentation synthétique de ces textes mis à disposition des syndiqués par les syndicats de la Fédération.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Portant sur une période de quatre années (2006-2010), ce rapport met en évidence le contexte et les enjeux les plus essentiels ayant caractérisé cette période d'activité de la Fédération.

Face à un contexte général marqué par une crise systémique et la présidence Sarkozy, qui entend opérer une transformation profonde et régressive de la société française, la Fédération a notamment relevé le défi de la bataille idéologique (montrer

que d'autres choix sont possibles) et de la construction du rassemblement autour des revendications.

Sans entrer ici dans le détail, la période écoulée aura été marquée par des réformes multiples et diverses. D'une brutalité et d'une ampleur considérables, elles n'auront épargné aucun secteur de notre champ professionnel : réforme profonde des finances publiques (fiscalité, cotisations sociales, politique monétaire et du crédit, modalités de captation et finalité de l'épargne populaire, mise

en place de Chorus...), mise en place de nouvelles architectures ministérielles (partition de l'ex-Minefi en trois ministères...), directionnelles (fusion d'administrations nationales publiques, fusion de directions...), territoriales (création de directions interministérielles), dépeçage des institutions économiques et financières (création du Fonds stratégique d'investissement, banalisation de la distribution du livret A, pillage de la Caisse des Dépôts...), poursuite de la création d'autorités indépendantes (concurrence, statistiques...)... Suppressions d'emplois et de services, privatisations, externalisations, abandons de missions, modifications profondes des conditions de mise en oeuvre des missions auront été et restent à l'ordre du jour. Dans ce cadre, la Fédération a mis en place une démarche syndicale articulant contestation, construction et mise en débat avec les syndiqués et les salariés de revendications et de propositions alternatives, développe-





ment de processus de luttes unitaires. Cette démarche a, entre autres, amené la Fédération et ses syndicats à la construction et la mise en débat d'un projet alternatif à la fusion de la DGI et de la DGCP intitulé « *Pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social* », à l'actualisation de notre proposition relative à la création d'un pôle financier public ou encore à l'organisation d'un colloque, suivi d'un DVD, intitulé « *Quel financement des PME ?* », à la popularisation du DVD « *LBO, les insoumis* »... Rappelons ici que la Fédération s'est aussi inscrite dans la bataille engagée par toute la CGT pour faire des Finances des outils au service du développement des politiques industrielles publiques, de l'emploi industriel et de l'industrie. La Fédération a également poursuivi et même intensifié le travail entrepris depuis plusieurs années maintenant au sujet des enjeux de fiscalité (brochure intitulée « *Les finances publiques au cœur de la crise* », tracts, conférences, tribunes de presse...). La Fédération a également contribué à des démarches unitaires transcendant la seule dimension syndicale, à l'image des actions entreprises avec le mouvement associatif de luttes ou / et des partis politiques : construction du Collectif Livret A, actions avec le DAL (actions pour

la défense du logement social), avec ATTAC, Collectif pour une autre Europe, Collectif national contre la privatisation de La Poste...

Enfin, la Fédération a initié et s'est inscrite dans les combats internationaux et européens en lien avec ses syndicats, la confédération CGT et les organisations comme UNI et UNI-Europa dont elle est adhérente directe.

Cette démarche syndicale et la combativité des salariés de notre champ professionnel ont permis d'obtenir quelques avancées dans certains domaines. On peut par exemple citer l'abondement des plans de qualification, la revalorisation des rémunérations dans certains secteurs, la défense et l'amélioration de l'action sociale aux actifs et retraités dans le champ de Bercy, l'amélioration de la sécurité en particulier concernant l'amiante... Évidemment, tout ceci est très largement insuffisant.

C'est pourquoi, il demeure nécessaire d'approfondir et actualiser nos analyses, d'améliorer encore notre démarche revendicative et enfin, de procéder à une évolution profonde de l'outil syndical CGT. C'est ce que propose la Direction fédérale sortante dans les résolutions soumises au débat des syndiqués de la Fédération.

RÉSOLUTION 1

Mettre les administrations de Bercy et le secteur financier semi-public au service d'un développement humain durable.

L'objectif de cette résolution est de vérifier la pertinence de notre projet syndical, de l'actualiser, d'y apporter les compléments nécessaires et surtout d'adapter notre stratégie pour être en capacité d'en faire un objectif mobilisateur pour les salariés de notre champ professionnel mais aussi un projet fédérateur dans le cadre d'une démarche plus large pour une autre Europe et un autre monde à laquelle la fédération des Finances CGT entend continuer à contribuer.

Une première partie réaffirme le contenu de nos missions au travers d'un premier développement sur le projet de réforme fiscale de la Fédération, suivi de propositions pour réorienter les flux financiers et les missions de contrôle à partir de nouvelles logiques de progrès économique, social et démocratique. Mais développer les missions des administrations de Bercy et des établissements financiers semi-publics, afin de répondre aux besoins sociaux, de prendre en compte les enjeux de la crise systémique et d'ouvrir la voie à une transformation du rôle de l'État,

nécessite d'adapter leur organisation et de revoir leurs modes de fonctionnement.

Au-delà de la nécessité de leur assigner de nouvelles finalités et de mettre un terme aux réformes en cours, il s'agit notamment de développer les synergies entre les services et les différentes missions dont ils sont chargés. Cela suppose de réunifier tous les services de Bercy au sein d'un seul ministère dont l'objectif doit être clairement de créer les conditions économiques et financières d'un développement humain durable, générateur d'emplois et de cohésion sociale.

La fédération des Finances CGT estime même qu'il faut rattacher à ce ministère certains services du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. L'efficacité d'une politique industrielle telle que la revendique la CGT ne se conçoit pas, en effet, sans y inclure le bâtiment, les transports et les questions énergétiques et surtout sans l'adosser aux moyens de son financement.

Cela plaide donc pour que l'Industrie constitue une mission pleine et entière de Bercy.

Dans la même logique visant à renforcer les synergies entre les différents outils publics afin d'améliorer leur efficacité économique et sociale au service d'un projet global et cohérent, la CGT propose la création d'un Pôle financier public qui mettrait en réseau les établissements et institutions financières publics et semi-publics existants.

Ces établissements (Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, Banque postale, Crédit foncier, Oséo, Dexia, UbiFrance, CNP, AFD, IEDOM, Coface) et ces institutions (Fonds stratégique d'investissement, Société des participations de l'État, Société de financement de l'économie française) conserveraient leur autonomie, leurs missions et leurs spécificités mais inscriraient leur action dans le



cadre global créé par le Pôle financier public.

Après un développement sur des outils nouveaux au service d'un contrôle citoyen, cette résolution se conclue par une proposition de stratégie syndicale qui met l'accent sur l'unité, le rassemblement du syndicalisme et l'implication dans le mouvement social et qui engage la Fédération y compris dans son action au plan européen.

RÉSOLUTION 2

Améliorer les conditions de vie des agents des Finances au et hors du travail.

Cette résolution, à partir d'analyses s'attachant à englober toute la diversité du champ professionnel de la Fédération et faisant le lien entre l'activité professionnelle et l'activité sociale hors du travail, formule un certain nombre de propositions revendicatives en matière de :

- contenu et organisation du travail, relations sociales ;
- reconnaissance d'un véritable

nouveau statut du travailleur salarié ;

- sécurité et santé au travail, prévention des risques ;
- temps de travail, temps sociaux.

Une première vague de propositions et revendications concrètes met en avant la nécessité d'une appropriation de la parole des salariés quant au contenu, à l'organisation et au contrôle du travail. Ces propositions insistent également sur le collectif de travail par opposition à son individualisation. L'encadrement, sa fonction et son rôle dans ce processus collectif est également abordé.

Une deuxième partie franchit un nouveau pas dans la démarche qui consiste à rapprocher le corpus revendicatif interprofessionnel de la CGT pour la reconnaissance d'un véritable nouveau statut du travailleur salarié « NSTS » de celui pour la défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires. Sécurisation des parcours professionnels, dynamique de l'emploi, négociation collective et égalité sont parmi les thèmes développés.

Transformation des rythmes de

travail, contraintes de temps et de sollicitations extérieures au travail, mais aussi progrès technique et accroissement de la productivité, militent pour une nouvelle approche du temps de travail et des temps sociaux. Cela passe par une nouvelle réduction du temps de travail et la remise en cause de son annualisation, des modes de rachat des RTT et de la banalisation du télétravail. Cela passe également par une meilleure prise en compte de l'impact des temps de transports.

Enfin, le texte du projet d'orientation réaffirme notre conception de l'action sociale et de l'action des CE/CCE, tant en termes de gestion interne que de finalités (réponses aux besoins) ou de financement.

RÉSOLUTION 3

Une vie syndicale fédérale renouvelée

En prenant appui sur les deux premières résolutions, cette troisième partie du document d'orientation s'intéresse à l'outil syndical le mieux adapté pour développer l'activité de la Fédération.

D'entrée de jeu le fédéralisme et son périmètre d'action sont analysés comme des atouts majeurs dans les constructions revendicatives tant en termes de réponses aux enjeux généraux que de réponses aux besoins des agents et salariés de notre champ professionnel.

Cette analyse met notamment en avant les principes de démocratie, de proximité et d'efficacité qu'il conviendrait de mieux articuler avec l'enjeu du renforcement de notre organisation syndicale.

Une approche critique de l'organisation actuelle de la Fédération conduit à formuler un nouveau projet d'organisation de la Direction fédérale et de son fonctionnement autour de trois piliers. Le premier étant représentatif des syndicats, le deuxième de l'activité de la Fédération dans

les territoires et le troisième des principales thématiques de travail et d'activité de la Direction autour des enjeux revendicatifs.

Au chapitre de la vie fédérale, la communication restera un axe majeur de notre activité et la formation syndicale devient une véritable priorité.

L'activité spécifique des retraités est réaffirmé au moyen de notre Union fédérale des retraités (UFR). Un projet de règlement intérieur de l'UFR est proposé dans les documents préparatoires au congrès. L'encadrement, les non-titulaires restent des axes d'activité spécifique et enfin l'activité « *jeunes* » sera mieux intégrée dans l'activité de la Fédération, au delà du travail dans les écoles.

Enfin, notre vie fédérale intégrera mieux encore les dimensions « *fonctions publiques* » et/ou « *services*

publics » du syndicalisme CGT ainsi que le champ syndical « *activités financières* ».

Tout en réaffirmant l'indépendance de chacun, il est proposé que le prochain mandat soit l'occasion d'intensifier les coopérations avec les autres organisations syndicales et de travailler aux convergences avec le monde associatif ou politique afin de mener des batailles revendicatives communes sur tous les thèmes où des convergences d'opinions sont possibles.

PLACE AU DÉBAT !

C'est donc maintenant dans les syndicats de la Fédération que va se dérouler l'étape de mise en débat de ces projets afin d'enrichir, durant les travaux de ce 26e congrès fédéral, le nouveau projet revendicatif et syndical de notre fédération. ■

VERS UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE

Après un dossier complet sur la fiscalité et une plaquette sur l'impôt sur le revenu, tous deux disponibles sur www.finances.cgt.fr, nous publierons dans les prochaines semaines une nouvelle plaquette sur la fiscalité locale.

Retraités : manifestation du 25 novembre

Retraites, pouvoir d'achat, dépendance, fiscalité... aux côtés des actifs, on amplifie pour mieux réussir le 25 novembre « retraités » !

Compte tenu du développement des luttes et de leur calendrier unitaire, l'intersyndicale confédérale « retraité-e-s » a décidé de reporter l'action du 14 octobre. La bataille des retraites va en s'amplifiant. Les sondages montrent que la tendance des retraités à être d'accord avec la réforme des retraites est en train de se retourner. Cette réforme est aujourd'hui rejetée par une majorité d'entre eux. Il a donc semblé difficile de tenir de façon massive le 12 et le 14, et la suite. Par ailleurs, le mot d'ordre du 14 étant décalé par rapport à la bataille des retraites, cela risquerait de troubler les retraités et, ce faisant on risquait d'avoir une action qui ne soit pas à la hauteur de l'enjeu.

Toutes les organisations ont réaffirmé cependant la nécessité d'avoir une action spécifiquement retraités sur la question du pouvoir d'achat et de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Pour fixer une nouvelle date, avec les autres organisations l'Union Confédérale des Retraités CGT a considéré qu'il fallait laisser du temps à la bataille des retraites. Comme il n'y a toujours aucun projet ni calendrier pour la question de la perte d'autonomie, que la question du pouvoir d'achat est récurrente, l'action des retraités a été fixée au jeudi 25 novembre 2010.

L'Union fédérale des retraités des Finances CGT appelle les retraités

à continuer de s'impliquer aux côtés des actifs dans l'action unitaire pour les retraites et à participer massivement ce jour là aux initiatives unitaires dans les départements en se rapprochant de l'Union syndicale des retraités CGT, de l'union départementale ou de l'union locale CGT. Pour répondre à la dépendance, il faut une réponse de haut niveau collective, solidaire et publique.

Le nombre croissant de personnes en perte d'autonomie est un enjeu de société. L'État doit prendre ses responsabilités par une réponse publique correspondant à un choix de société.

Parce que ce risque peut frapper chacun de nous :

- la réponse est une gestion collective de ce risque au sein de la Sécurité sociale ;
- son financement doit se faire dans le cadre de la solidarité nationale, avec un engagement de l'État.

NON aux restrictions dans la prise en charge publique !

NON au transfert de ce risque vers les assurances privées !

NON aux recours sur successions qui frappent injustement les personnes dépendantes et leur famille !

Année après année, les retraités constatent une baisse continue de leur pouvoir d'achat.

La revalorisation des pensions basée sur l'inflation est insuffisante pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités face aux augmentations auxquelles ils doivent faire face (perte de 20 % depuis 1993 selon les chiffres de la CNAV)

Pour une réponse collective et solidaire à la perte d'autonomie, pour l'augmentation immédiate des retraites : manifestons ensemble le 25 novembre 2010.



Médecine du travail en danger !

Sans débat, le gouvernement a fait passer en catimini un projet du MEDEF, assurant la main mise de l'employeur sur la médecine du travail qui devient une médecine d'entreprise.

Un amendement déposé à la dernière minute dans le cadre du débat sur la réforme des retraites supprime son indépendance. Jusqu'à aujourd'hui, la loi conférait aux médecins du travail la tâche de définir et de mettre en œuvre la prévention médicale des risques professionnels, les employeurs étant contraints d'en fournir les moyens matériels et d'en permettre l'organisation.

Par l'abrogation de l'article L.4622-2 du code du Travail (« *Les services de santé au travail sont assurés par un ou plusieurs médecins qui prennent le nom de «médecins du travail»* ») et de l'article L 4622-4 (« *les services de santé au travail font appel soit aux compétences des CRAM [...] soit à des personnes ou organismes [...] Cet appel [...] est réalisé dans des conditions garantissant les règles d'indépendance* »), les services de santé au travail seront désormais placés sous l'autorité de l'employeur.

L'organisation de la médecine du travail et les missions de prévention ne seront plus directement confiées aux médecins du travail mais aux directeurs des organismes de santé au travail qui ne seront ni élus, ni choisis par les organisations syndicales ou par les salariés directement mais désignés par les employeurs. En effet, même si un amendement prévoit bien la parité syndicats-employeurs au sein des conseils d'administration des services de santé au travail, c'est avec une voix prépondé-



rante accordée au président, issu des employeurs !

Le service de santé au travail pourra donc limiter l'action du médecin du travail par la prise en compte des « *contraintes économiques* » de l'entreprise. La mission reconnue depuis 1946 au médecin du travail, celle d'éviter toute altération de la santé, disparaît au profit d'une mission plus générale confiée au service de santé au travail : diminuer les risques professionnels. Il s'agit bien de « *démédicaliser* » la seule spécialité dont l'objet est le lien entre la santé et le travail.

En outre, pour tenter de faire face à la pénurie prochaine de médecins du travail (80 % d'entre eux auront atteint l'âge de départ à la retraite d'ici 10 ans), le Gouvernement entend remplacer la médecine du travail par la médecine de ville pour toute une série de professions (intermittents du spectacle, artistes,

mannequins, employées de maison, représentants) ou recourir aux internes et infirmières.

La santé au travail continue de se dégrader et nul ne nie qu'il y ait besoin d'une réforme pour la reconstruire.

Les syndicats, les médecins, les inspecteurs du travail se mobilisent contre la « *mise à mort de la médecine du travail* », l'ANDEVA (Association nationale de défense des victimes de l'amiante) et la FNATH (association des accidentés de la vie) dénoncent ce projet. Parce que la médecine du travail doit garantir la protection de la santé de plus de 15 millions de salariés, parce que le lien entre le texte sur la médecine du travail et celui sur les retraites est évident s'agissant de la pénibilité et des facteurs d'expositions aux risques, tous ensemble portons dans nos luttes l'exigence d'une médecine du travail indépendante au service des seuls salariés. ■

3,3 millions de fonctionnaires aux urnes fin 2011

Pour la première fois, près de 3,3 millions de fonctionnaires et de non-titulaires vont élire le même jour par élection directe leurs représentants dans les comités techniques des versants de la Fonction publique de l'État et hospitalière⁽¹⁾.

Cette élection se fera dans des conditions nouvelles. Elle s'inscrit dans la logique de la loi portant sur la « *rénovation de la démocratie sociale* » votée en 2008. La loi transposant l'accord signé par les fédérations de fonctionnaires CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires et CGC vient d'être promulguée cet été.

Si cet ensemble de textes ne correspond pas intégralement aux souhaits de la CGT, ils marquent des avancées notables pour la représentation des salariés. Ainsi, le champ de la négociation prévu par le statut général des fonctionnaires se trouve élargi, sans remise en cause de leur position statutaire et réglementaire. Le principe de validation d'accords majoritaires constitue par ailleurs une nouvelle donne dans la représentativité des agents fonctionnaires et non titulaires au sein des Comités techniques.

La représentativité des organisations syndicales découlera maintenant des résultats des élections directes en

Comités Techniques sur listes à un seul tour. Pour être déclarée représentative une organisation syndicale devra avoir obtenu au moins un siège au Comité Technique.

Concernant les CAP (Commissions administratives paritaires), elles restent paritaires et les élections interviendront en même temps que les Comités. **Concernant les CHS** (Comités d'hygiène et de Sécurité), leur composition résultera du scrutin aux Comités techniques. **Concernant les CCP** (Commissions consultatives paritaires), pour les personnels non-titulaires, des élections seront organisées en même temps que les CAP.

À peine un an nous sépare donc d'une élection capitale pour la capacité de la CGT à peser partout dans toutes les instances de concertation face à l'administration. L'enjeu est d'autant plus important que ces instances pourront, sur certains sujets, devenir des lieux de négociations.

La fédération des Finances CGT et ses syndicats entendent bien intervenir pour que les textes d'application de cette loi respectent les nouveaux principes des accords signés en 2008. En effet, d'ici la fin de cette année des réunions seront organisées entre Bercy et les fédé-

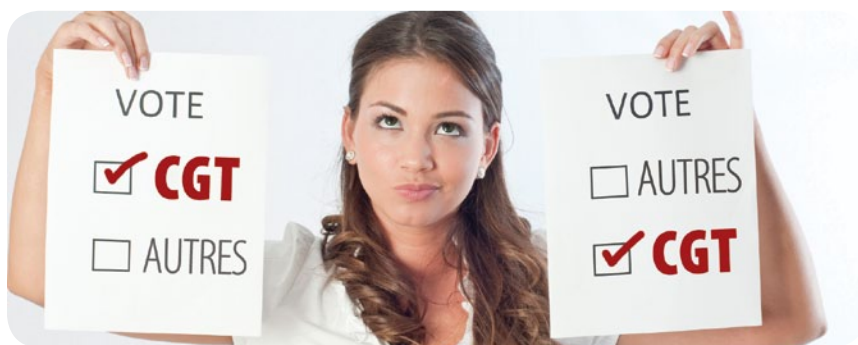
rations syndicales pour discuter des modalités d'application des décrets issus de cette loi. ■

(1) Une autre étape de convergence des scrutins sera organisée fin 2014 où l'ensemble des Comités techniques des trois versants de la fonction publique (État, Santé et Territoriaux) sera renouvelé lors d'un scrutin unique.

ÉLECTIONS 2010 dans les DDI et les DIRECCTE

Les élections organisées cette année dans la fonction publique ne sont pas concernées par la Loi de juillet dernier. En revanche, les modalités de fonctionnement et les compétences des instances concernées évolueront après les élections générales de l'année prochaine. Ces élections revêtent donc la même importance en termes d'enjeux de dialogue social et de représentativité. La fédération des Finances, les syndicats des agents concernés (DGCCRF et Industrie) et leur Union de Fonctionnaires ont activement participé à la préparation de ce scrutin dans les nouveaux services régionaux (DIRECCTE) et dans les départements (DDI) qui regroupent l'ensemble des administrations touchées par la Réforme des administrations territoriales de l'État.

LE 19 OCTOBRE DANS LES DIRECCTE ET LES DDI VOTONS ET FAISONS VOTER CGT !



Les Temps Nouveaux

UN PROJET, UNE AMBITION

Trois décennies de mondialisation et de politiques libérales ont conduit au désastre d'une crise globale du système capitaliste. Cette libération des forces du marché, de la concurrence et du profit n'a débouché ni sur le meilleur des mondes, ni sur la fin de l'histoire qui nous était pourtant promis. Au contraire, se sont développées à l'échelle de la planète des politiques destructrices du progrès social et des libertés, normalisatrices de la pensée et de la culture, génératrices de désastres écologiques, attentatoires à la paix entre les peuples. Les contradictions de la construction européenne éclatent au grand jour.

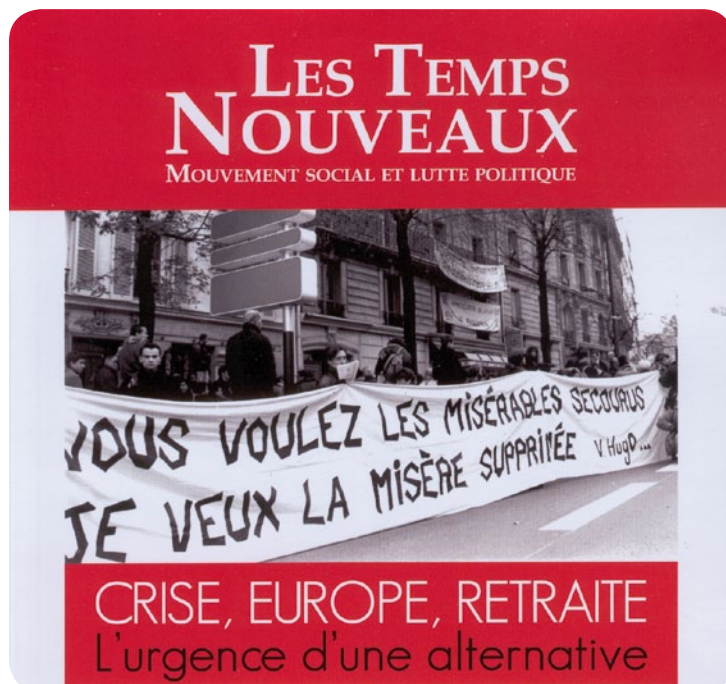
Responsables syndicaux et associatifs, intellectuels engagés et acteurs du mouvement social, nous enrageons de l'atonie du débat sur les alternatives nécessaires afin que nos sociétés retrouvent la voie de l'émancipation et du progrès humain. Nous voulons contribuer, par nos expériences et nos réflexions au renouveau de la pensée

critique du capitalisme, à la reconstruction de perspectives d'espoir, à la fondation d'une politique de transformation.

Dans ce projet, nous voulons réunir celles et ceux qui, engagés au plan syndical, associatif ou politique, veulent réfléchir ensemble sur la transformation radicale des rapports sociaux rendue nécessaire par la situation actuelle. Pour cela, nous décidons de nous donner les outils nécessaires à l'élaboration de propositions, au débat, à la lutte idéologique, aux initiatives à prendre : une revue, un site internet, un réseau d'amis et lecteurs, pour construire des temps nouveaux. ■

Jean-Marie Roux et Christophe Delecourt, membres du secrétariat de notre fédération, sont membres fondateurs de cette revue à titre individuel.

Abonnez-vous !
www.lestempsnouveaux.net



Inculture(s)

«Avant, j'étais prophète... Prophète salarié. Mon travail consistait à dire la vérité. (La vérité officielle). Et puis un jour, je me suis mis à mentir, et ils ont adoré. On me faisait venir de plus en plus souvent. On me disait que cela mettait de l'animation et de la démocratie. Quand ils ont trouvé que j'allais trop loin, ils m'ont viré. Depuis, je suis clown... Clown-consultant». Voici ce qu'on peut lire au dos de ce DVD du spectacle de Franck LEPAGE, produit par la Société coopérative d'éducation populaire «Le Pavé».

Après tout, pourquoi le traitement des sujets économique, sociaux et politiques devrait-il nécessairement être rébarbatif.

C'est donc avec beaucoup d'humour que l'on se laisse guider par l'artiste. Il est également réjouissant de voir la manière avec laquelle il se joue du capitalisme et de tous ses travers.

Le DVD peut-être commandé auprès de la SCOP «Le Pavé» - Le Godais - 35 490 GAHARD. Courriel : scoplepave@gmail.com Site Internet : www.scoplepave.org



Assurance : la Macif solidaire des syndiqués

Créé il y a plus de vingt ans, le contrat Solidarité vie syndicale répond à un véritable besoin d'assurance des adhérents et militants.



La CGT et la Macif ont réaffirmé, le 14 septembre 2004, à travers une déclaration commune aux 5 confédérations syndicales, leur volonté d'apporter aux salariés toutes les garanties nécessaires à leur protection.

Une blessure au cours d'une manifestation, une chute en collant des affiches, un accident de voiture lors d'un déplacement... Que l'on soit militant ou simple adhérent, la vie syndicale comporte des risques et nul n'est à l'abri de tels incidents.

Une approche partenariale

Conscients de l'utilité économique et sociale de l'assurance, les organisations syndicales se sont penchées sur cette problématique. Mais avec qui travailler pour bâtir un vrai plan de protection dédié à l'activité syndicale ? Attachés au principe d'une assurance basée sur la solidarité, ils se sont naturellement rapprochés de la Macif. C'est ainsi que l'ensemble des centrales syndicales et la mutuelle se sont progressivement engagés dans des partenariats solides, dont la première réalisation fut très vite le contrat Solidarité vie syndicale.

La solidarité avant tout

Pour couvrir au mieux les syndiqués actifs, retraités ou privés d'emploi, la Macif a bâti une assurance "dommages corporels" agissant en cas d'accident dans le cadre d'un mandat ou d'une mission, d'un stage de formation syndicale ou plus généralement lors de toute participation à la vie de l'organisation.

Solidarité vie syndicale protège aujourd'hui la quasi-totalité des syndiqués, à titre individuel et de façon automatique.

"La solidarité est la clé de voûte du contrat, affirme Pierre Cantin, de la Direction des Partenariats à la Macif. Tout le monde bénéficie des mêmes garanties et nous travaillons sans cesse pour améliorer nos prestations. Depuis sa création, le contrat a permis d'indemniser plusieurs dizaines de décès et de nombreuses infirmités. A chaque fois, nous avons veillé à ne jamais laisser personne démuni, quelle que soit la gravité du sinistre. Dans une société où le statut du bénévole et du militant sont quasi inexistantes, une couverture efficace est une nécessité."

Les grandes lignes du contrat*

Pour vos dommages corporels suite à un accident au cours de la vie syndicale

• En cas de décès :

Versement d'un capital de 16 000 € et prise en charge des frais d'obsèques jusqu'à 1 600 €.

• En cas d'incapacité permanente :

Pour un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 10 %, versement d'une indemnité dont le montant, calculé en fonction du taux retenu, pourra atteindre un maximum de 32 000 €. Un taux d'invalidité entre 5 et 9 % donne droit à une indemnité forfaitaire de 1 100 €.

• Aide à l'enfant :

Une indemnité de 1 600 € est versée à chaque enfant de l'assuré décédé ou atteint d'une invalidité d'au moins 66 % et ce pour chaque enfant mineur ou poursuivant des études. Cette indemnité est doublée si l'enfant devient orphelin de père et de mère après l'accident.

• Perte de salaires ou revenus :

90% de la perte réelle de salaire net imposable en cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours. Une indemnité versée en complément des prestations des régimes de protection sociale pendant une période maximale de 18 mois.

Une assurance responsabilité civile et défense-recours, en plus :

Si son contrat personnel lui fait défaut, Solidarité Vie Syndicale couvre la responsabilité civile de l'adhérent dans le cadre de ses activités syndicales. Une couverture qui s'accompagne d'une garantie « Défense et Recours » qui permet à l'adhérent d'être défendu devant les Tribunaux en cas de poursuites ou de réclamer au tiers responsable la réparation de son préjudice. En cas d'accident, le syndicat doit simplement informer la confédération : tél. : 01 48 18 84 46 - mail : a.diaz@cgt.fr qui donnera alors une déclaration de sinistre rappelant le numéro du contrat souscrit par la confédération.

Sans oublier l'assistance aux militants

Prise en charge en assistance-rapatriement des militants en déplacement à l'étranger sous mandat syndical.

*Exemples de garanties extraites du contrat Solidarité vie syndicale en date du 1^{er} janvier 2007

Vous souhaitez en savoir plus ? partenariat@macif.fr